



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 13 AVRIL 2023

PROCES VERBAL N° 33

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr. GODET Jean-Pierre

Membres présents : MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques - PRUNIER Jacky

Excusé : Mr. GODET Jean-Marie

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 32 du 06 avril 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents, avec la modification suivante :

PV n° 32 du 06 avril 2023 : Match n° 24807533 Pays de l'Ouin (2) – Inter Bocage (2) en D3 poule A

Il fallait lire : Je soussigné, ALBERT Benoit, licence n° 1182411777, Capitaine du club de Pays de L'Ouin, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs **d'InterBocage** pour les motifs suivants

WEEK-END DU 04/05 MARS 2023

Match n° 24796246 Cerizay Portugais (1) – Parthenay Viennay (2) en D2 Poule Nord

Dossier transmis par la Commission de Discipline

Décision de la Commission de Discipline PV Instruction n° 13 du 30 mars 2023 :

1. A l'encontre du club de Cerizay Portugais

- Absence de police du terrain durant la rencontre avec circonstances aggravantes (récidive au sens de l'article 4.4 du Règlement disciplinaire et barème disciplinaire – voir PV d'instruction n°8 du 26 janvier 2023)
 - **La Commission donne match perdu au club de de Cerizay Portugais avec pénalité de – 2 points dont un par révocation sur sursis et inflige 2 matches d'interdiction de jouer sur le terrain du Parc des Sports Jean Nivet à compter du Lundi 10 avril 2023.**

Les Commissions Sportive-Litiges et Contentieux enregistrent la décision de la Commission de Discipline à savoir : **Match perdu au club de de Cerizay Portugais avec pénalité de – 2 points dont un par révocation sur sursis et inflige 2 matches d'interdiction de jouer sur le terrain du Parc des Sports Jean Nivet à compter du Lundi 10 avril 2023.**

Les Commissions Sportive-Litiges et Contentieux demande au club de Portugais de Cerizay de leur indiquer **impérativement pour le mercredi 26 avril 2023**, le terrain de repli pour les rencontres à domicile concernées.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 13 AVRIL 2023

PROCES VERBAL N° 33

WEEK-END DU 15/16 MARS 2023

Match n° 24824426 Mauzé Rigné 1 – Us Vergentonnaise 1 en D4 poule B

Arbitre : Mr. GORRY Dylan

Dossier transmis par la Commission Départementale d'Arbitrage

La Commission d'Arbitrage, dans sa réunion du 05 avril, pv n° 4 a confirmé le résultat acquis sur le terrain.

Les Commissions Sportive-Litiges et Contentieux enregistrent la décision prise par la Commission d'Arbitrage, à savoir :
Score acquis sur le terrain confirmé - Mauzé Rigné (1) – Vergentonnaise (1) : **1 - 1**

WEEK-END DU 08/09 AVRIL 2023

Match n° 25544161 Vrère (3) – FC du Thouet (1) en D5-1^{er} Niveau poule B

Arbitre : Mr. BOUILLAUD Frédéric

Réserve d'avant match du club du FC Thouet

Je soussigné, GRELLIER Loan, licence n° 2544272287, Capitaine du club de FC du Thouet, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Vrère pour le motif suivant : Des joueurs du club de Vrère sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que les joueurs PELE Anthony licence n° 2543105104, LETARD Dimitri licence n° 1129339117, DUBOIS Julien licence n°1192413941 et GARNIER Sébastien licence n° 2543753553 ont participé à une rencontre d'une équipe supérieure du club alors que celle-ci ne jouait pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe (2) en championnat Départemental 3 poule B : St Jean Missé (1) – Vrère (2) du 02/04/2023 à 15 h 00.

En application des R.G de la LFNA : Article 26 Paragraphe C/2 - Restrictions collectives : La Commission, déclare l'équipe de Vrère (3) en infraction.

Par conséquent donne match perdu par pénalité à l'équipe de Vrère (3) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de FC Du Thouet (1) avec 3 buts et 3 points.

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Vrère.



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 3
sur 4

COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 13 AVRIL 2023

PROCES VERBAL N° 33

FORFAITS

Amende de 32 €

Match n° 25797954 Chantel.Courl.Chap 3 – Echiré St Gelais 4 en Coupe des Réserve ➤ **Echiré St Gelais forfait**

Match n° 25550493 Inter Bocage 4 – Moncoutant 4 en D5-2^{ème} Niveau poule A ➤ **Moncoutant 2^{ème} forfait**

Match n° 25553961 Chiché 3 – Mauzé Rigné 2 en D5-2^{ème} Niveau poule B ➤ **Mauzé Rigné 2^{ème} forfait**

Match n° 25567610 Jardres (1) – Gâtinaises (1) en Féminines à 8 Seniors Poitou poule A ➤ **Gâtinaise 3^{ème} forfait**

Match n° 25571437 St Sauveur (1) – Nieuil L'Espoir (1) en Féminines à 8 Seniors Poitou poule B ➤ **Nieul l'Espoir 1^{er} forfait**

DEMANDE AUTORISATION TOURNOIS/PLATEAUX

Du club de Fors ➤ Jeudi 18 mai 2023

Du club de Niort St Liguairé ➤ Samedi 13 mai 2023 – plateaux U6/U7 et U8/U9

Tournois/plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F et que ces jours-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATIONS TOURNOIS/PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois/Plateaux 24 €

Fors : Jeudi 18 mai 2023

Niort St Liguairé : Samedi 13 mai 2023

DECLARATION MATCH AMICAL

Du club de Louzy ➤ contre Us Vergentonnaise le 15 avril 2023

COURRIERS

Du club de l'Avenir 79 ➤ Demande d'organisation d'une demi-finale ou finale de Coupe Départementale.

Pris note - Remerciements

Du club de Coulonges Thouarsais ➤ Demande d'organisation d'une demi-finale ou finale de Coupe Départementale.

Pris note - Remerciements

Du club de FayeNoirterre ➤ Demande d'organisation d'une demi-finale ou finale de Coupe Départementale.

Pris note – Remerciements

★★★★★



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 4
sur 4

COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 13 AVRIL 2023

PROCES VERBAL N° 33

COUPES

Les clubs qui souhaiteraient accueillir les 1/2 Finales ou Finales de Coupes Deux-Sèvres ou Saboureau doivent adresser leur candidature au District de Football le plus rapidement possible.

Deux-Sèvres :

1/2 Finale : Dimanche 04 juin 2023

Finale : Dimanche 18 juin 2023 avec en lever de rideau la Finale Coupe Deux-Sèvres U18

Saboureau :

1/2 Finale : Jeudi 18 mai 2023

Finale : Dimanche 11 juin 2023 avec en lever de rideau la Finale de la Coupe des Réserves

Conditions pour les Finales : Vestiaires pouvant accueillir 4 équipes.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN